

**RÉSOLUTION**  
**2023-015**

**NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 6 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 8 juin 2023, le Président de la Commission municipale du Québec a désigné monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale du Québec, et en son absence, madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale du Québec, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Jean-Guy Moyersoën à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, à compter du 11 septembre 2023, aux conditions convenues entre les parties;

**DE MANDATER** M<sup>e</sup> Francis Fortin et M<sup>e</sup> Samuel Montmagny, de la firme Tremblay Bois Avocats, afin qu'ils rédigent le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier. Les honoraires de M<sup>e</sup> Fortin et M<sup>e</sup> Montmagny sont estimés à 1 500 \$ plus taxes;

**D'AUTORISER** monsieur Bruno Gagné, maire, à signer le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier.

---

Joseph-André Roy  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président